

# DELEGUE ARBITRE REGIONAL

## Présentation de la formation



Course d'Orientation  
Fédération Française



## DELEGUE ARBITRE REGIONAL (DAR)

<b>Prérequis d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être licencié compétition pour la saison en cours</li> <li>• Avoir validé le module initial de maîtrise de l'activité CO</li> <li>• Être titulaire du diplôme de traceur régional (TR) <b>OU</b> avoir 5 années de licence avec au moins une expérience significative dans l'organisation d'une course du groupe D</li> </ul>
<b>Objectifs / Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de maîtriser et faire appliquer les règlements fédéraux en vigueur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser et contrôler le respect des dispositions législatives et réglementaires prévues par le code du sport</li> <li>- Maîtriser et contrôler le respect des règles générales et spécifiques de toutes les disciplines et épreuves</li> <li>- Maîtriser et contrôler les éléments de sécurité et les contraintes environnementales</li> <li>- Maîtriser les modalités d'organisation logistique et matérielle des courses</li> <li>- Respecter et faire respecter les dispositions réglementaires de contrôle des épreuves</li> <li>- Gérer et régler les conflits</li> <li>- Sanctionner le non-respect des règles</li> </ul> </li> <li>• Être capable d'accompagner et superviser l'organisateur dans l'intégralité du processus d'organisation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler, conseiller et valider la planification de l'épreuve</li> <li>- Juger de la validité/équité d'un parcours</li> <li>- Rédiger des comptes-rendus/bilans d'une compétition</li> </ul> </li> <li>• Contribuer à la formation des DAR stagiaires</li> <li>• Participer au séminaire annuel régional des DAR</li> </ul>
<b>Durée</b>	<p><b>60 h estimées de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1h30 de travaux/lecture préparatoires</li> <li>- 6h de formation théorique en distanciel ou présentiel : laissé au choix de la ligue organisatrice</li> <li>- 7h30 en présentiel</li> <li>- 45h estimées de mise en situation réelle</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des textes de lois, des règlements et directives fédéraux, du cahier des charges des manifestations</li> <li>• Connaissance des règles de sécurité liée à la pratique</li> <li>• Connaissance des procédures et tâches de contrôle de l'outil de chronométrage (GEC)</li> <li>• Aspect administratif, communication et logistique d'une organisation</li> <li>• Connaissance des modalités de mise en place d'un contrôle anti-dopage</li> <li>• Tâches et échéancier du DAR</li> <li>• Etude de cas concret d'arbitrage</li> </ul>
<b>Certification</b>	<p><b>En cours de formation :</b> Epreuve d'étude de cas concrets d'arbitrage sur feuille et/ou sur le terrain</p> <p><b>Hors temps de formation :</b> Mise en situation réelle sur une épreuve de niveau régional, suivie et évaluée par un DAR titulaire (licencié dans un autre club que le stagiaire)</p>
<b>Validation du diplôme</b>	<p>Par la FFCO sur proposition de la Commission régionale formation et/ou arbitrage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Absence à l'une des sessions de formation :</b> Le stagiaire devra s'inscrire à une session d'une formation ultérieure en fonction du nombre de places disponibles.</li> <li>• <b>Echec sur l'épreuve de cas concrets :</b> Le stagiaire poursuit la formation. Il revient uniquement sur cette épreuve lors d'un autre stage de formation. La validation de cette épreuve est impérative avant de passer à l'épreuve 2 de mise en situation réelle</li> <li>• <b>Echec sur l'épreuve de mise en situation réelle :</b> Si le DAR titulaire ne valide pas l'épreuve, le diplôme reste en suspens et le stagiaire sera remis en situation sur une épreuve de niveau régional en étant toujours suivi et évalué, si possible, par un autre DAR.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<p><b>Réaliser au cours des 4 dernières années</b> au moins une action réelle sur une course des groupes B2 ou C2 ou D inscrite au CN</p> <p>Si le licencié diplômé n'a pas réalisé cette action sur les 4 dernières années, il devra être évalué par un DAR titulaire lors de sa mission de délégué-arbitre d'une épreuve de niveau régional.</p>

